

Compte Rendu du Conseil Municipal du 21/10/2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 21 OCTOBRE, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 Octobre 2010, le quorum étant atteint, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de M. Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers, qui l'a temporairement confié à Mme Evelyne YONNET, 1^{ère} adjointe, du point 243 au point 251.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mmes AHMED, DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO (à partir de la question n°240), M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mme KHELAF, M. MAIZA, Adjointes au Maire,

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, M. GUERRIEN (à partir de la question n°246), Mme MOHAMED, M. MALEME, Mme KOUAME, MM. KETFI, OGE, Mme ZAHIR, M. MINIMBU (à partir de la question n°238), Mme HARKATI, M. BEAUDET, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI (jusqu'à la question n°264), M. DEL MONTE, Mmes KARMAN-SUCH, GRARE, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, M. MENIA (jusqu'à la question n°246), Mme LENOURY (jusqu'à la question n°246), Conseillers Municipaux,

En début de séance :

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
Mme HAMMACHE	Mme ZAHIR
Mme FOURNIER	M. MAIZA
M. RUER	Mme KARMAN-SUCH
M. PAUPERT	Mme DESCAMPS

En cours de séance :

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. HAFIDI	Mme KHELAF (à partir de la question n°238)
Mme SANDT	Mme YONNET (à partir de la question n°246)
M. MALEME	Mme ZAHIR (à partir de la question n°246)
M. MINIMBU	M. GARNIER (à partir de la question n°246)
M. BEAUDET	M. DEL MONTE (à partir de la question n°238)
Mme GRARE	Mme DERKAOUI (à partir de la question n°240)

Absents : Mme CHIBAH, MM. MILIA, AUGY, Mme LOURENCO, M. ROS

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

Le Maire rend hommage à Monsieur LABOIS (ancien Conseiller Municipal pendant 34 ans) décédé le 6 octobre 2010 puis l'assemblée observe une minute de silence.

QUESTION N° 233 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 23 septembre 2010

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2010.

QUESTION N° 234 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers (CICA).

A l'unanimité.

ACCORDE une subvention complémentaire au CICA d'un montant de 55 000 €.

QUESTION N° 235 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Etincelles dans le cadre du soutien à la reconduite d'un emploi aidé.

A l'unanimité.

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association *Etincelles* dans le cadre du soutien à l'emploi d'administrateur de la compagnie.

QUESTION N° 236 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Auberfabrik dans le cadre du soutien à la création d'un emploi aidé.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à verser une subvention à l'association *Auberfabrik* dans le cadre de l'aide à la création d'emploi aidé pour un montant de 4 000 euros, sur la base de 20 heures hebdomadaires.

QUESTION N° 237 - RAPPORTEUR Abderahim HAFIDI

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Kialucera dans le cadre du soutien à la reconduite d'un emploi aidé.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à verser une subvention à l'association *Kialucera* dans le cadre de l'aide à la création d'emploi aidé pour un montant de 4 000 euros.

QUESTION N° 238 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire - Approbation de marché et autorisation de signature

A l'unanimité.

APPROUVE le marché global composé de 18 corps d'état, sur appel d'offres ouvert européen relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire, à l'angle de la rue Edouard Poisson et de la rue Firmin Gémier. Le marché prendra effet à compter de sa notification, le délai d'exécution est fixé à 750 jours calendaires, période de préparation de 60 jours comprise.

Le marché est constitué des 18 corps d'état suivants :

- N° 01 Terrassements – Fondations – Gros œuvre – Maçonnerie – Voirie
- N° 02 Etanchéité
- N° 03 Ravalement
- N° 04 Menuiseries extérieures – Protections solaires
- N° 05 Menuiseries intérieures bois – Mobiliers fixes – Signalétique
- N° 06 Serrurerie – Métallerie
- N° 07 Cloisons légères – Doublages
- N° 08 Faux plafonds suspendus
- N° 09 Revêtements de sols coulés – Carrelage – Mosaïque
- N° 10 Revêtements de sols souples
- N° 11 Peinture – Miroiterie
- N° 12 C.V.C – Désenfumage – Plomberie – Appareils sanitaires
- N° 13 Electricité courants forts – Courants faibles
- N° 14 Appareils élévateurs
- N° 15 Serrurerie scénique - Machinerie scénique - Rideaux – Tentures
- N° 16 Electricité scénique – Sonorisation – Equipements audiovisuels
- N° 17 Fauteuils – Gradins télescopiques
- N° 18 Espaces verts

Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal de l'exercice en cours sur les lignes 102 2313 020.

AUTORISE, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie en fin de procédure, le Maire à signer le marché subséquent avec variantes obligatoires, avec la société « BOUYGUES Ouvrages Publics », ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 21 302 368.53 € (options n° 4 et n° 7 en moins value, comprises)

QUESTION N° 239 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Construction d'un espace culturel transdisciplinaire (ECT) rue Edouard Poisson - Approbation du plan de financement et autorisation donnée au maire de solliciter auprès de la Région une subvention au titre des financements GP3 (Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 "Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France").

A l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement relatif à la construction de l'espace culturel transdisciplinaire (ECT).

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au titre du Grand Projet 3 (GP3) « Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France » du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, et à signer la convention qui en réglerait les modalités d'exécution.

QUESTION N° 240 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Approbation du Plan local d'Urbanisme

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes «Union du nouvel Aubervilliers» et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus.

A la demande des élus du groupe communiste, l'exposé des motifs de la délibération est modifié, pour prendre acte du fait que la commune n'a pas pour objectif de faire parvenir la population de la ville au-delà du seuil des 90 000 habitants.

DECIDE d'approuver le P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Ou éventuellement (dans le cas où la commune n'est pas couverte par un schéma directeur approuvé)

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune notification à apporter au contenu du P.L.U., ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

QUESTION N° 241 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) demande de subvention à l'Etat

A l'unanimité.

AUTORISE : monsieur le maire à prendre en charge 50% des frais d'abonnement à l'un ou l'autre des réseaux publics de location de vélos,

ACCORDE : cette prestation à l'ensemble des agents de la Ville sur présentation du justificatif d'abonnement et disposant d'une ancienneté minimale de trois mois dans les services de la Ville ou de l'un de ses établissements publics. Le temps de travail devra être équivalent à 50% d'un temps complet et cette aide sera compatible avec la prise en charge partielle du titre de transport, afin de permettre l'utilisation alternative des transports en commun et du vélo pour tenir compte, par exemple des aléas climatiques. En revanche, elle ne pourra pas être compatible avec la délivrance d'une carte de parking ou d'une carte de stationnement sur la voie publique. Elle sera versée en une seule fois sur présentation des justificatifs de paiement de l'abonnement et du dépôt de garantie.

QUESTION N° 246 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : modification des effectifs

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers ne marche pour le changement» s'étant abstenus

DECIDE la création de 35 emplois suivants :

- 16 adjoints techniques de 2^e classe
- 2 conseillers socio éducatifs
- 1 agent social principal de 2^e classe
- 3 agents sociaux de 2^e classe
- 1 psychologue de classe normale
- 1 auxiliaire de soins principal de 2^e classe
- 2 auxiliaires de soins de 1^{ère} classe
- 2 animateurs
- 7 adjoints d'animation de 2^e classe

DECIDE la suppression de 35 emplois suivants :

- 1 adjoint administratif principal de 2^e classe
- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 3 adjoints administratifs de 2^e classe
- 1 ingénieur
- 1 technicien supérieur
- 1 contrôleur principal de travaux
- 2 contrôleurs de travaux
- 7 agents de maîtrise
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique principal de 2^e classe
- 2 assistants sociaux- éducatifs
- 2 éducateurs de jeunes enfants
- 1 ATSEM principal de 2^e classe
- 3 ATSEM de 1^{ère} classe
- 2 auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe
- 6 éducateurs des APS de 2^e classe

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération

QUESTION N° 247 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : recrutement d'un chargé de mission à compter du 1^{er} novembre 2010

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes «Union du nouvel Aubervilliers» et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

AUTORISE le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984, précitée un Directeur de la Jeunesse et des Sports. Le collaborateur recruté devra disposer d'une expérience probante et vérifiée dans l'animation d'équipes pluridisciplinaires de terrain et dans la conduite d'objectifs opérationnels dans le domaine de la jeunesse et des sports. Cette expérience probante devra s'appuyer sur une formation supérieure dans le domaine de l'animation socio- culturelle et / ou des sports.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

QUESTION N° 248 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: renouvellement d'un contrat d'un médecin généraliste spécialisé en allergologie pour une durée de 3 ans au Centre Municipal de Santé

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans un médecin généraliste spécialisé en allergologie et en conséquence à signer le contrat, à compter du 1^{er} novembre 2010.

DIT : que la rémunération de ce médecin non titulaire sera calculée sur la base de 77.54 € sur la base 2 heures.

QUESTION N° 249 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: renouvellement d'un contrat d'un médecin généraliste exerçant les fonctions d'angiologue au Centre Municipal de Santé pour une durée de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans un médecin généraliste exerçant les fonctions d'angiologue, à compter du 1^{er} novembre 2010

AUTORISE : en conséquence Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de ce médecin non titulaire sera calculée sur la base de 77.54 € sur la base de 2 heures

QUESTION N° 250 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: renouvellement d'un contrat à compter du 1er novembre 2010, d'un médecin généraliste au centre de santé

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un médecin généraliste, à compter du 1^{er} novembre 2010.

AUTORISE : en conséquence Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de ce médecin non titulaire sera calculée sur la base de 77.54 € (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 251 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots de copropriété n° 14 et 32 correspondant à un appartement et une cave, appartenant à M. SOUAGUI. Annulation de la délibération n° 16 du 28 janvier 2010.

A l'unanimité.

RAPPORTE la délibération n° 16 du 28 janvier 2010.

DECIDE d'acquérir l'appartement et la cave, lots de copropriété n° 14 et 32, situés 51 rue Sadi Carnot bâtiment A à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartement à Monsieur SOUAGUI.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 50.000 euros, valeur occupée.

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 252 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 47 ter rue Sadi Carnot, parcelle cadastrée U 43 : acquisition du fonds de commerce appartenant à Madame RAOUL Michèle.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir le fonds de commerce correspondant à une pharmacie située 47 ter rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle U 43, appartenant à Madame RAOUL Michèle.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 809.723 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 253 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association ASJA (association sportive des jeunes d'Aubervilliers).

A l'unanimité.

DECIDE : d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € à l'association ASJA (association sportive des jeunes d'Aubervilliers) pour l'année 2010.

QUESTION N° 254 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Envoi d'une délégation à la conférence internationale « L'intégration des résidents étrangers à la vie publique locale : enjeux et perspectives » à Strasbourg, les 15 et 16 octobre

A l'unanimité.

APPROUVE l'envoi d'une délégation à Strasbourg les 15 et 16 octobre 2010 qui a participé à la conférence internationale sur « l'intégration des résidents étrangers à la vie publique locale : enjeux et perspectives » organisée par la ville de Strasbourg et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. La délégation était composée de :

- Mme Yacine Diakité en sa qualité de maire-adjointe à la Vie associative, Vie des quartiers et démocratie participative, Citoyenneté, Chargée du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers.
- M. Nourredine Kaddouri, en sa qualité de Président du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers.
- Mme Dieu Thien Tran, en sa qualité de membre du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers.

DIT que les frais de transport seront pris en charge par la ville directement. Les frais d'hébergements et de repas de la délégation seront remboursés sur facture.

La dépense pour les deux personnes du Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers est inscrite au budget communal du service Vie associative.

QUESTION N° 255 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Aide à la création d'un emploi pour « l'Association des Artistes des Couleurs et de la Diversité »

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 (deux mille) euros à « l'Association des Artistes des Couleurs et de la Diversité » pour soutenir son implication dans la ville à travers l'embauche d'un salarié, à l'aide d'un contrat unique d'insertion (CUI), sur une base de 20 heures hebdomadaires.

QUESTION N° 256 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et droit d'occupation au caveau provisoire pour 2011

A l'unanimité.

ADOpte les tarifs du Cimetière Communal, avec, à titre informatif, la répartition entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale et la maison de retraite.

CONCESSIONS COMMUNALES		
DUREE	TARIFS 2011 arrondis	% augmentation réelle par rapport à 2010
10 ans	94,00 €	2,17 %
30 ans	296,00 €	2,06 %
50 ans 2m	907,00 €	2,02 %
50 ans 3m	987,00 €	1.96 %
COLUMBARIUM		
10 ans	267,00 €	1.90 %
15 ans	401,00 €	2,03 %
CAVEAU PROVISOIRE A LA JOURNÉE		
	5,00 €	Le montant de la taxe du caveau provisoire reste identique.

APPLIQUE les présents tarifs au 1^{er} janvier 2011 :

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2011 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	62,67 €	18,80 €	12,53 €	94,00 €
30 ans	197,33€	59,20 €	39,47 €	296,00 €
50 ans 2m	604,67€	181,40 €	120,93 €	907,00 €
50 ans 3m	658,00€	197,40 €	131,60 €	987,00 €
COLUMBARIUM				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2011 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	178,00 €	53,40 €	35,60 €	267,00 €
15 ans	267,33 €	80,20 €	53,47 €	401,00 €
CAVEAU PROVISOIRE (tarif à la journée)				5,00 €

QUESTION N° 257 - RAPPORTEUR Christine RATZEL TOGO

OBJET : Prise en charge des frais de déplacement de M. Kitengé, Vice-Président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, à Aubervilliers le 19 octobre dans le cadre de l'élaboration d'un projet de coopération entre Aubervilliers et la ville de Kisangani en République démocratique du Congo

A l'unanimité.

APPROUVE la prise en charge par la ville des frais de déplacement de M. Dismas Kitengé qui est venu le 19 octobre à Aubervilliers pour participer à un groupe de travail portant sur l'établissement d'un partenariat entre Aubervilliers et une commune en République démocratique du Congo.

DIT que la ville remboursera à la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), sur factures, l'avance des frais concernant le déplacement de Monsieur Kitengé en train, deuxième classe, aller La Haye – Paris et retour Paris – Bruxelles, ainsi que deux nuitées d'hôtel.

QUESTION N° 258 - RAPPORTEUR Christine RATZEL-TOGO

OBJET : Co-organisation avec la ville d'Iéna d'un séminaire "Politiques locales contre l'exclusion sociale" le 15 au 17 octobre 2010

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention de 3002,40 € de la Commission européenne

AUTORISE la perception de la subvention

QUESTION N° 259 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Adhésion de la ville de Villetaneuse au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

A l'unanimité.

APPROUVE la demande d'adhésion de la ville de Villetaneuse au syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO).

QUESTION N° 260 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Convention de mise à disposition des locaux scolaires, à titre onéreux, entre la Commune et les habitants pour l'organisation d'initiatives non cultuelles hors période de festivités de fin d'année

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux scolaires, à titre onéreux, entre la Commune et les habitants pour l'organisation d'initiatives non cultuelles, hors période de festivités de fin d'année.

QUESTION N° 261 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Convention de mise à disposition des locaux scolaires, à titre gratuit, entre la Commune et les associations pour l'organisation d'initiatives non cultuelles hors période de festivités de fin d'année

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux scolaires, gratuit, entre la Commune et les associations pour l'organisation d'initiatives non cultuelles , hors période de festivités de fin d'année.

QUESTION N° 262 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**OBJET : Subvention aux écoles élémentaires pour le Noël des enfants.****A l'unanimité.**

DECIDE d'allouer une subvention annuelle au profit des coopératives scolaires d'Aubervilliers pour le Noël des enfants calculée sur la base de 1,07 euros par enfant sur les effectifs de la rentrée scolaire.

Ces sommes seront versées sur les coopératives des écoles suivantes:

LISTE DES COOPERATIVES DES ECOLES ELEMENTAIRES	
ECOLES	COOPERATIVE
EDGAR QUINET	ASC EDGAR QUINET
VICTOR HUGO	OCCE* COOP SCOL V. HUGO E9
JEAN JAURES	LES ENFANTS DE JAURES
ALBERT MATHIEZ	ASC ALBERT MATHIEZ
BABEUF	LES AMIS DE L'ECOLE BABEUF
FIRMIN GEMIER	ASS SPORTIVE ET CULTUREL GEMIER (ASCEG)
JEAN MACE	ASS SPORTIVE ET CULTURELLE
ROBESPIERRE	ASS COOPERATIVE ROBESPIERRE (ASCOROB)
BALZAC	OCCE* BALZAC E239
EUGENE VARLIN	ECOGENE ECOLE EUGENE VARLIN
JULES GUESDE	COOPERATIVE JULES GUESDE
JULES VALLES	ASS LES ENFANTS DE VALLES
JOLIOT CURIE	COOP JOLIOT CURIE E70 OCCE* 93 ECOLE PRIMAIRE
CONDORCET	COOP CONDORCET E346 OCCE* 93 ECOLE PRIMAIRE
LANGEVIN	COOP SCOL ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN OCCE* 93
PAUL DOUMER	LES GAMINS DE PREVERT
* OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole.	

QUESTION N° 263 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER
OBJET : dénomination du groupe scolaire de la rue Paul Doumer

A l'unanimité.

DECIDE de nommer les écoles du nouveau groupe scolaire :

- **Françoise DOLTO pour la maternelle**
 - **Wangari MAATHAI pour l'élémentaire.**
-

QUESTION N° 264 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement des projets du « Reaap » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis

QUESTION N° 265 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Convention de mise à disposition du centre aéré de Piscop entre la Commune et les habitants pour l'organisation d'initiatives festives non culturelles

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer ladite convention permettant la mise à disposition du centre aéré de Piscop pour l'organisation d'initiatives festives non culturelles.

QUESTION N° 266 - RAPPORTEUR Soumia ZAHIR

OBJET : participation de la ville d'Aubervilliers à la conférence annuelle des villes européennes contre le racisme les 18-19 novembre 2010 à Uppsala(Suède)

A l'unanimité.

DECIDE d'envoyer Mme Soumia ZAHIR, conseillère municipale déléguée pour une durée de deux jours à Uppsala en Suède les 18 et 19 novembre 2010 pour :

- participer à la conférence générale des villes européennes contre le racisme (ECCAR) sur le thème des « Villes et la promotion de l'égalité et de la solidarité »,
 - collecter des expériences permettant d'alimenter le plan d'actions sur la prévention et la lutte contre les discriminations,
 - restituer ces expériences européennes au niveau local.
-

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23H30